

# LETTRE



## LETTRE D'INFORMATION DU GROUPE GES n°24-Janvier 2023

GROUPE GES : GES SAS, Environnement Réel Groupe (ERG), GES international, GESsec, Assistance Technique Environnement (ATE)

EDITÉE PAR LA SOCIÉTÉ GES SAS - DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN BUSON - DÉPOT LÉGAL 21/12/2000 : PRÉFECTURE DE RENNES

### ÉDITORIAL - POUR DES ÉTUDES QUI AIENT DU SENS ... ET LE BON !

#### Le recyclage contrôlé : une solution vraiment durable

L'accès aux matières premières devient de plus en plus difficile. La réutilisation des matières contenues dans les effluents et les co-produits des activités constitue souvent une orientation intéressante à envisager.

Ceci nécessite de bien étudier le cycle de production, les moyens de récupérer les co-produits et d'analyser ceux-ci.

Leur réutilisation en alimentation animale et leur valorisation en méthanisation ou en tant que fertilisants peuvent être envisagées, plutôt que leur destruction coûteuse en énergie.

GES pratique depuis de nombreuses années l'accompagnement de ces différents types de recyclages et en assure la conception et les contrôles.



### ENVOLÉE DU PRIX DES ENGRAIS



Le prix des engrais a suivi l'envolée du prix de l'énergie :

- L'azote **N** : **2,5€ l'unité**
- Le Phosphore **P** : **2€ l'unité**
- La potasse **K** : **1€ l'unité**

Pour rappel, l'usage des engrais est une nécessité pour toute production agricole : les éléments minéraux prélevés par les cultures sont exportés des champs avec les récoltes. La production végétale n'est pas une extraction minière : il faut maintenir les réserves d'éléments minéraux dans le sol pour garantir la fertilité des sols.

Cette découverte essentielle est due notamment aux travaux de Justus Von Liebig au XIXème siècle. La nécessité de quantifier les apports est incontournable afin que l'équilibre entre les apports et les exports soit maintenu à long terme.

**Le recyclage en agriculture des boues et des effluents permet des économies de fertilisants accrues pour les agriculteurs et constitue une démarche vertueuse.**

### LES ELUCBRATIONS SHADOCKIENNES DU COFRAC

La mise en place de l'accréditation COFRAC pour les opérations de prélèvements n'est pas prévue par les textes du COFRAC ; du coup, il faut se plier aux règles imposées aux laboratoires d'analyses, inadaptées aux opérations de collecte des échantillons.

**Résultat** : procédures laborieuses, inutilement contraignantes, sans garantie supplémentaire de la moindre amélioration sur la qualité des échantillons prélevés, et au final une accréditation sans intérêt.

### NOS FORMATIONS 2023

Chaque année **GES forme plusieurs dizaines d'intervenants sur les stations d'épuration ou les épandages**. Les formations sont assurées sous forme de modules dans les centres de formation du GES à Rennes (35), Roanne (42), Laon (02) ou bien organisées « **à la carte** » chez le client.

#### Formation sur les épandages (boues, effluents, coproduits)

1 et 2 mars 2023 à Rennes (35)

6 et 7 avril 2023 à Roanne (42)

24 et 25 mai 2023 à Laon (02)

#### Formation sur les stations d'épuration : principe et exploitation

30 et 31 mars 2023 à Roanne (42)

3 et 4 mai 2023 à Rennes (35)

21 et 22 septembre 2023 à Roanne (42)

4 et 5 octobre 2023 à Laon (02)

**Une session de formation sur les Quotas d'émission de CO2 est prévue en 2023.**

Nous associons toujours la théorie et les applications pratiques sur le terrain.

Renseignements, programmes et inscriptions auprès de Françoise HILLIARD (f.hilliard@ges-sa.fr) ou sur notre site internet <http://www.ges-sa.fr>.

Steven Koonin

« Climat, la part d'incertitude »

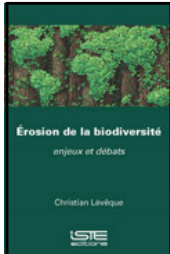


Un livre recommandable et particulièrement pédagogique, dans lequel l'information est bien distinguée de la persuasion et de la propagande.

ed. L'ARTILLEUR

Christian Lévêque

« Érosion de la biodiversité : Enjeux et débats »



Enfin le regard critique d'un écologue sur sa discipline. Pour plus de science et d'humilité...

ed. ISTE Edition

Le déchaînement de violence dans les Deux Sèvres en octobre nous a surpris. L'idée de stocker l'eau excédentaire en période hivernale pour la réutiliser en période d'irrigation paraît tout à fait sensée. Dans le cas présent, des études ont été menées (BRGM) pour apprécier les impacts sur les nappes et les cours d'eau et le projet retenu présente des impacts modérés.

**L'autorisation de procéder à ces aménagements a été délivrée par le préfet.**

Cet épisode nous a permis de constater que l'irrigation des cultures et le cycle de l'eau donnent lieu à de nombreux contresens : optimiser l'alimentation des cultures permet une croissance améliorée et une meilleure utilisation des minéraux présents dans le sol, d'où une diminution des risques d'entraînement de fuites minérales vers les nappes souterraines.

Il convient de rappeler que, les 850 mm de précipitation moyenne, sous climat tempéré, apportent 8500 m<sup>3</sup> d'eau par ha. Une quantité d'eau considérable rejoint le réseau hydrographique et la mer, chaque hiver. En réserver une faible partie pour disposer d'eau propice à l'irrigation en période sèche est donc une démarche vertueuse, qui devrait être encouragée...

Lire et relire "pour en finir avec les histoires d'eau ; l'imposture hydrologique " de Jean de Kervasdoué et Henri Voron.

**De tous temps, les sociétés humaines ont cherché à s'adapter au cycle de l'eau et à favoriser l'alimentation des cultures.**

**BRIDOR : LES ZAD OU L'ÉTUDE SÉRIEUSE DES DOSSIERS ?**

Nous avons beaucoup appris dans la constitution et l'accompagnement du projet d'implantation d'une nouvelle usine Bridor à Liffré (35). Un dossier complet a été soumis à l'enquête publique et administrative.

**Nous avons répondu à toutes les questions posées au terme de l'enquête publique, y compris certaines relevant d'un parti pris autant manifeste, que scientifiquement inepte.**

Un des thèmes récurrents portait sur une consommation de 187 250 m<sup>3</sup> d'eau par an, au terme du projet. Nous avons obtenu des syndicats d'approvisionnement en eau, l'assurance écrite de la fourniture d'un tel volume, pour ce futur site. Il n'y a donc pas d'opposition à entretenir entre les besoins en eau de la population et du futur site industriel.

Les réponses circonstanciées à toutes les objections ont permis la signature du permis de construire et de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale. Ils ont tous deux été attaqués cet automne.

Au terme de cette procédure il conviendrait de s'interroger sur l'opportunité de l'intervention de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) qui a surtout contribué à cristalliser une opposition radicale. Il est également possible de s'interroger sur la présence du président du comité de bassin Loire Bretagne, lors d'une manifestation des opposants à ce projet.

La procédure des installations classées mériterait assurément d'être revue pour permettre la normale poursuite de la réindustrialisation de nos régions, quand toutes les garanties environnementales sont fournies à l'appui du dossier.



**OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB)**

Nous avons reçu ces derniers mois plusieurs doléances concernant les interventions perturbantes des agents de l'OFB : accusations infondées et sans preuve, ni analyses, tracés de rivières erronés...

Les agents armés de ce nouvel organisme sont prompts à suspecter des délits et à entamer des procédures. La concertation sur des bases rationnelles est souvent impossible, la suspicion étant de mise.

Nous collectons les interventions de cet office et accompagnons nos correspondants dans la formulation des réponses circonstanciées.

**NOS ETUDES**

**Dossiers Installations Classées ICPE**

- Autorisation, Enregistrement, Déclaration
- Etude de dangers, d'impacts et de dispersion
- Dossier de réexamen, Rapport de base IED
- Porter à Connaissance (PAC)
- Garanties financières, Mesures de bruit

**Déclarations AER et ALC pour le SEQE**

**Economies d'eau et de pollution à la source**

- Diagnostic des consommations d'eau
- Etude d'économies d'eau et réduction des rejets
- Décomposition interne des flux polluants
- Diminution des pertes de matière

- Rationalisation des lavages, optimisation des NEP
- Dispositions en cas de sécheresse

**Traitement des eaux résiduaires**

- Comparaison des filières de traitement
- Assistance à l'exploitation de stations d'épuration
- Assistance Technique à maitre d'ouvrage
- Suivi biotechnique

- Etude de sécurisation des réseaux EP et EU
- RSDE, SRR, Validation de l'autosurveillance
- Convention de raccordement au réseau public

**Valorisation agricole des co-produits**

- Etude de plan d'épandage, Suivi agronomique

- Etude de cinétique de minéralisation

**Etudes milieu**

- Etude faune, flore, habitats, zones humides
- Etude d'acceptabilité des rejets, Etudes d'impact
- Bathymétrie, IBGN, I2M2, IBGA, IBD

**Ressource en eau**

- Dossier incidence prélèvement
- Autorisation d'utilisation de l'eau
- Dossier loi sur l'eau

**Audits réglementaires et techniques**

- Veille juridique

**Centre de formation continue**



**AGENCE OUEST**

5, rue des Basses Forges  
35530 NOYAL-SUR-VILAINE  
Tél. 02 99 04 10 20

**AGENCE NORD-EST**

80 rue Pierre-Gilles de Gennes  
02000 BARENTON BUGNY  
Tél. 03 23 23 32 68

**AGENCE EST**

870 avenue Denis Papin  
54715 LUDRES  
Tél. 03 83 26 02 63

**AGENCE SUD-EST-CENTRE**

139 impasse de la Chapelle - 42155  
ST-JEAN ST-MAURICE/LOIRE  
Tél. 04 77 63 30 30

**AGENCE SUD-OUEST**

Forge  
79410 ECHIRÉ  
Tél. 05 49 79 20 20